



17.01.2012 - 09:29 Uhr

Sécurité sur les passages pour piétons: Le TCS demande des passages pour piétons moins nombreux, mais mieux aménagés. Les tests TCS se poursuivent.

Bern (ots) -

Le test de passages pour piétons publié en décembre dernier par le TCS a déclenché une vive discussion au niveau national sur la sécurité des piétons. Le fait est que les passages pour piétons sont trop nombreux.

L'assainissement des passages existants, mais aussi un comportement correct de tous les usagers de la route permettraient de réduire notablement le nombre d'accidents à ces endroits.

Effectués depuis de nombreuses années, les tests périodiques de passages pour piétons constituent un pilier important du travail de sécurité routière du TCS. Ces enquêtes, qui se poursuivront à l'avenir, indiquent un important besoin de rattrapage en termes d'optimisation des passages pour piétons. Il s'agit en particulier de vérifier l'accessibilité, l'éclairage, l'état et l'emplacement des passages ainsi que la visibilité des marquages routiers.

Après la publication du dernier test de passages pour piétons en décembre 2011, divers cantons, villes et communes ont contacté le TCS et lancé les premières mesures. Le canton du Valais, par exemple, a l'intention de mieux éclairer les passages, celui de Berne envisage de mêler des cristaux Svarovski à la peinture luminescente des marquages alors qu'à St-Gall on procédera à un examen général de tous les passages pour piétons du canton.

Le TCS critique en particulier le fait que de nombreuses localités ont aménagé des passages pour piétons à des distances de seulement 50 à 70 mètres. Cette manière de faire part sans doute d'une bonne intention, mais elle n'est guère utile à la protection des piétons. Obligés de s'arrêter constamment, les automobilistes risquent de perdre patience et la sécurité routière en est affectée. Le TCS s'engage donc en faveur de solutions pragmatiques et pour une réduction du nombre de passages pour piétons.

Conception des passages pour piétons Le TCS invite les communes à vérifier l'aménagement de leurs passages pour piétons et à procéder aux optimisations nécessaires. Il salue la décision de la commission des transports du Conseil des Etats qui permettra à la Confédération de fixer, de concert avec les cantons, des directives concernant la conception des passages pour piétons.

Un comportement correct de tous les usagers de la route est vital Le TCS tient à rappeler qu'un comportement correct aux abords des passages pour piétons permet de réduire le nombre d'accidents. La loi sur la circulation routière (art. 49 LCR, alinéa 2) et l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (art. 47 OCR) stipulent que les piétons sont prioritaires sur les passages pour piétons, mais qu'ils doivent éviter de s'y engager par surprise. Ils ne doivent pas user de leur droit de priorité si le véhicule en approche est si près qu'il ne peut plus s'arrêter à temps.

Les conducteurs de véhicules à moteur doivent observer la prescription suivante (art. 33 LCR, art. 6 OCR): ils doivent redoubler de prudence à l'approche d'un passage pour piétons et, si nécessaire, s'arrêter pour céder la priorité aux piétons.

Bien qu'elles soient connues, ces règles ne sont pas toujours respectées dans la pratique. Le TCS attache donc une grande importance au lancement régulier de campagnes de sensibilisation et appelle les automobilistes et piétons à redoubler de prudence près des passages pour piétons. Une attention particulière s'impose en automne et en hiver lorsque les jours sont courts et que la visibilité est mauvaise le matin et le soir.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 022 417 27 16, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100711376> abgerufen werden.